

Approches stratégiques de gestion durable des ressources forestières : La place de la transdisciplinarité

Dr BROU Ahossi Nicolas
Enseignant-chercheur
Sociologue - Anthropologue - Bioanthropologue
Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)
Université Félix Houphouët-Boigny (Ex- Université de Cocody)
Coordonnateur du Réseau des Jeunes Chercheurs et Acteurs en EcoSanté
Communauté de Pratiques en EcoSanté de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (COPES-AOC)
nicolas.brou@gmail.com
brouahossi@yahoo.fr

NOTE BIOGRAPHIQUE

Nicolas Ahossi BROU : Titulaire d'un *Ph.D* en Sciences et Gestion de l'Environnement, Option Sociologie et Anthropologie de l'Environnement de l'Université d'Abobo-Adjamé, Dr BROU Enseignant-chercheur, Sociologue - Anthropologue - Bioanthropologue à l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD), Université Félix Houphouët-Boigny (Ex- Université de Cocody). Il est Chargé de Projets au Secrétariat du "Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique" (REDDA). Il est également le Coordinateur du "Réseau des Jeunes Chercheurs et Acteurs en ECOSANTE" au sein de la COPES-AOC. Membre du Laboratoire des Sciences de l'Environnement (L.S.E) de l'U.F.R - Sciences Gestion de l'Environnement de l'Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), Dr BROU a fait partie de l'équipe de recherche "Sciences Sociales" du 'Projet Buyo II'. Cette équipe a eu à travailler sur le projet intitulé « *Amélioration de la santé humaine et celle des écosystèmes dans la région de Buyo, Sud - Ouest de la Côte d'Ivoire* » de 2001 à 2003. Il a été ensuite consultant, chargé du volet sociologique du Projet EcoSan (Assainissement Ecologique) pour le compte du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA-CI) de 2002 à 2006. Dr BROU a une bonne expérience en conception et/ou exécution de projets. Ses travaux de recherche et ses communications ont porté sur la problématique de la gestion de l'environnement en lien avec les déchets et les maladies liées à l'eau ; l'Education Relative à l'Environnement ; la vulnérabilité sociétale en lien avec les pressions anthropiques et la santé humaine, notamment celle des femmes ; etc.

Résumé

Aborder la question de la gestion durable des ressources forestières, c'est mettre en avant les approches stratégiques liées à cette gestion. Elle donne ainsi l'occasion de découvrir de nombreuses approches ou théories qui ont connu plus ou moins de succès. L'une des approches les plus galvaudées et qui offrent une alternative nouvelle par rapport à tout ce qui a été discuté jusque là demeure la certification. Cependant, l'on fait parfois l'impasse sur les pesanteurs socioculturelles en tant que défis ultimes à franchir. Quelles sont alors les voies novatrices qu'on pourrait explorer dans le but de contribuer davantage à la gestion durable des ressources forestières ? Notre contribution vise à ausculter autant les différentes approches liées à la gestion durable des ressources, au regard des pratiques en vigueur, notamment en Côte d'Ivoire qu'à analyser les stratégies d'innovation y afférente. L'Approche Ecosystème et Santé humaine ou encore appelée ECOSANTE (AES) pourra être proposée comme l'une des voies novatrices à envisager avec son corolaire de concept de transdisciplinarité comme point d'ancrage. Pour ce faire, la méthodologie adoptée s'articulera autour d'une analyse critique des approches développées à partir des données secondaires de la littérature pour aboutir à la démonstration d'une recherche s'appuyant sur une stratégie de gestion durable des ressources forestières basée sur une approche holistique intégrant à la fois l'écosystème et la santé humaine. En convoquant particulièrement la transdisciplinarité, l'AES devient alors l'une des pistes novatrices non négligeables de réflexion en matière de gestion durable des ressources forestières.

Approches stratégiques de gestion durable des ressources forestières : La place de la transdisciplinarité

1. Problématique

La déforestation, la dégradation des écosystèmes forestiers et les moyens privilégiés pour y remédier, classés sous le terme générique de gestion durable des forêts, sont devenus un sujet important dans l'agenda politique international depuis les vingt dernières années (Gareau 2004; Maini 1994).¹ La déforestation caractérise la tendance lourde de la disparition des écosystèmes forestiers. Elle donne lieu à une utilisation alternative de la terre (agriculture, pâturage, infrastructures économiques, sociales, récréatives, etc.), sans une période de régénération naturelle suffisamment longue. Outre la déforestation, la destruction des forêts tropicales constitue la menace majeure de l'environnement en Afrique. Pour y faire face, les pays, les donateurs, et les organismes d'assistance technique, ont décidé en 1985, de conjuguer leurs efforts dans le cadre du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT), cela en vue de relever le niveau d'investissement dans la conservation et l'aménagement des forêts. Ce plan s'est fixé pour objectif de contribuer à juguler toutes les causes profondes de la déforestation en conjuguant les actions en faveur du relèvement du niveau de vie des populations rurales. En Côte d'Ivoire, cela s'est manifesté par la création de structures institutionnelles capable de répondre aux besoins de restauration et de réhabilitation du patrimoine forestier ivoirien.

Prenant en compte les orientations du PAFT, le Plan Directeur Forestier (PDF) 1988-2015, texte de politique forestière, envisage d'accroître le rôle des populations dans l'aménagement et l'utilisation rationnelle des ressources forestières. La norme de gestion adoptée est l'aménagement systématique des forêts du domaine permanent de l'Etat, pour en rationaliser la gestion dans un processus de planification concerté. L'aménagement forestier est l'action de base de gestion forestière rationnelle. Il permet à l'aménagiste de tirer les leçons du passé, d'envisager les changements possibles dans le futur, et d'orienter l'évolution de la forêt de façon qu'elle réponde toujours mieux aux multiples aspirations des hommes pour que toutes ses ressources soient préservées (Dubourdieu 1997). Ce plan permet ainsi une gestion durable et intégrée. Des stratégies novatrices telles que la cogestion forestière sont ainsi développées. Elles privilégient l'approche participative, et montrent qu'un intérêt nouveau doit être porté à tout ce qui peut améliorer la gestion de la forêt, afin de donner aux dépenses qui sont consenties la plus grande efficacité. En 1988, le Gouvernement a adopté un Plan directeur forestier. Son objectif consiste à rétablir, à l'horizon 2015, le potentiel productif de la forêt ivoirienne à son niveau du début des 1980. Le Projet sectoriel forestier (PSF1), première phase de ce programme, a été exécuté de 1991 à 1996 avec des concours financiers extérieurs. Dès 1996, le Gouvernement a constaté que, malgré les progrès réels accomplis, les résultats obtenus restaient insuffisants par rapport aux ambitions du Plan directeur forestier. Ainsi l'on constatait : (i) une dégradation continue du patrimoine forestier, avec la poursuite des défrichements dans les forêts classées ; (ii) un développement trop lent de la foresterie dans le domaine rural ; (iii) certains dysfonctionnements au niveau des structures chargées de la

¹ VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol6 n°2, septembre 2005 VertigO, Vol 6 N° 22

gestion des forêts (Eaux et Forêts, Sodefor) ; (iv) un non respect des réglementations forestière et fiscale par un certain nombre d'opérateurs du secteur du bois.

Fort de ces constats, le Gouvernement a entrepris en 1998, un bilan-diagnostic du secteur forestier pour évaluer et réorienter en conséquence sa politique forestière. Sur la base des propositions de nouvelles orientations qui lui ont été présentées pour corriger les déficits constatés et répondre aux problématiques restant posées, le Gouvernement a adopté en août 1999 un nouveau cadre de politique forestière.²

A travers les constats faits à travers le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, aborder la question de la gestion durable des ressources forestières, c'est mettre se référer aux approches stratégiques liées à cette gestion. Ainsi de nombreuses approches ou théories qui ont connu plus ou moins de succès sont toute suite revisités. Les échecs le plus souvent constatés, proviennent de sources diverses au nombre desquels l'on peut noter l'impasse qu'on fait sur les pesanteurs socioculturelles. Quels palliatifs peut-on alors trouver en termes d'innovation ? Quelles sont les voies novatrices à explorer en vue de contribuer davantage à la gestion durable des ressources forestières ? L'objectif de cette présente communication est d'explorer quelques approches de gestion durable des ressources forestières afin d'en relever les insuffisances en vue de proposer une alternative pour une gestion durable.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée s'appuie essentiellement sur une revue critique de littérature sur les approches de gestion durable des ressources forestières. Notre intention est de relever les points d'ancrage qui nécessiterait une analyse efficiente pour aboutir à des propositions novatrices de gestion durable capable d'impulser le développement dans nos pays africains.

3. La notion de développement durable à travers le prisme de la gestion durable des ressources forestières

La notion de développement durable s'aligne sur celle développée par le PNUE) rapportée par Lazarev (1993) :

«Le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libéralisation politique et une pratique effective de la démocratisation à la base. Il ne peut y avoir de développement durable si celui-ci se fait au détriment de notre environnement ; ce constat s'applique à la bonne gestion des ressources naturelles sur laquelle se fonde la plus grande partie des activités humaines, mais aussi, de façon plus générale, à la sauvegarde des équilibres écologiques qui assurent la continuité des conditions de vie actuelles sur la terre ; il implique donc une notion de responsabilisation collective ».

L'enjeu politique que recouvre le concept du développement durable a été confirmé en 1992 à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement. Plus particulièrement, les accords et les décisions prises à Rio de Janeiro recommandent à tous une prise en compte des préoccupations environnementales et l'implication de tous les partenaires ayant des intérêts dans la gestion des forêts. Le concept de développement durable est donc

² Déclaration de politique forestière de la république de Côte d'Ivoire (1999)

une réponse à la crise écologique (déforestation, dégradation des ressources naturelles, etc.) que connaît le monde entier. Ainsi, la déforestation, la dégradation des écosystèmes forestiers et les moyens privilégiés pour y remédier, classés sous le terme générique de gestion durable des forêts, sont devenus des sujets importants dans l'agenda politique international depuis les vingt dernières années (Gareau, 2005)³

4. Les approches de gestion durable des ressources naturelles

Les approches de gestion durable des ressources naturelles sont nombreuses et fort variées. Selon Gareau (2005), elles peuvent être regroupées en trois catégories : écosystémique, intégrée et communautaire. Selon cet auteur, les dimensions prônées par le concept de développement durable traversent chacun des trois courants mais de façon plus ou moins marquée dans les domaines sociopolitiques, économiques et écologiques. Le niveau d'importance accordé à chacune de ces dimensions, leur genèse et leur univers conceptuel permettent de les différencier. Nous prenons appui sur ses regroupements qui nous paraissent suffisamment documentés. Cependant, à celles-ci, nous adjoignons les concepts de "gestion patrimoniale" et de "certification" qui apparaissent comme novateur pour le premier et au cœur de l'actualité pour le second. En quoi consiste donc chacune de ces approches ?

4.1. L'approche intégrée

Selon Gareau (2005), l'approche intégrée émerge dans les années 1990, dans certains pays occidentaux. Elle consiste à pallier les lacunes de la gestion sectorielle à assurer une planification équitable entre les usages socioéconomiques, dérivant de l'exploitation des ressources naturelles.

L'approche intégrée vise à travers une approche holistique, à tenir compte de l'ensemble du territoire faisant l'objet de la planification ainsi que des différents usages et acteurs qui y sont liés (Margerum, 1999). Elle est avant tout axée sur l'aménagement multiressources des forêts, via la science et les technologies, et sur la participation des « parties prenantes » (stakeholder) dans le processus décisionnel. L'auteur avance également que la dimension technoscientifique prend une place prédominante tout comme dans la gestion écosystémique. Cependant, l'approche intégrée est peu développée dans le domaine de la gestion des forêts, comparativement à son application dans le domaine de la gestion de l'eau.

4.2. L'approche écosystémique

L'approche écosystémique vise à assurer une protection adéquate de la biodiversité, en réaction aux lacunes de la gestion traditionnelle, dont les interventions n'intégraient pas les caractéristiques des systèmes naturels. Alex S. Watt serait le premier auteur ayant développé l'approche écosystémique appliquée à la foresterie (Watt, 1947). Les biologistes décriaient notamment l'incapacité de ce mode de gestion à tenir compte des échelles spatiales et temporelles des systèmes naturels ainsi que leurs limites à se régénérer. Le concept d'écosystème est ainsi apparu. Selon cette conception, l'environnement est perçu comme plusieurs sous-systèmes en interaction les uns avec les autres (CRDI, 2001). De celle-ci résulte la gestion écosystémique dont les fondements peuvent se résumer à la prise en compte de la résilience des écosystèmes, de la capacité de leur régénération et des interactions entre leurs constituantes.

³ De larges extraits de Gareau (2005) ont été exploités dans la présente communication.

Priscilla Gareau, « Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Volume 6 N°2, septembre 2005, VertigO, Vol 6 No 2 1, Consulté le 26 juillet 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/>

Il faut toute fois noter une évolution de l'approche écosystémique à travers le temps. En effet, elle passe d'un concept basé essentiellement sur un savoir écologique à un concept intégrant également les dimensions sociopolitiques.

Deux visions distinctes apparaissent au travers la revue de la littérature : celle des sciences naturelles et celle des sciences humaines.

Dans la première, celle des écologistes notamment, l'approche écosystémique vise avant tout à gérer les composantes de l'environnement comme des écosystèmes afin de maintenir leur intégrité et leur capacité de régénération.

Dans la deuxième vision, celle où gestionnaires, sociologues, politologues et géographes prédominent, l'approche écosystémique est un moyen de gérer l'intégrité des écosystèmes tout en tenant compte des facteurs sociopolitiques et économiques.

4.3. L'approche participative ou communautaire

La déclaration de Bali, à travers le rôle qu'elle reconnaît aux communautés locales dans la gestion durable des Aires protégées, jette les bases d'une intégration de ces sites à leur milieu social tout en réduisant ou apaisant les rapports conflictuels entre conservateurs et populations du fait de la divergence de leurs intérêts par rapport aux Aires Protégées, Goh (2005). Le recours à l'approche participative dans la gestion des écosystèmes forestiers notamment en Afrique s'est effectué dans un contexte de recherche d'alternatives aux politiques antérieures d'aménagement et des enjeux politiques à l'échelle internationale. Le "modèle participatif" n'a été diffusé que tout récemment dans les interventions portant sur la gestion des forêts denses d'Afrique centrale⁴ (Nguingiri, 1998). Dans le secteur du développement rural, cependant, l'approche participative est omniprésente dans les politiques d'intervention modernistes. De façon générale, il s'agit d'un modèle qui a été en permanence partie intégrante de la culture du développement, contrairement aux idées couramment admises (Chauveau, 1994). Selon Nguingiri, On peut distinguer deux formes du modèle participatif. Nous avons la forme contemporaine du "modèle participatif" et des formes antérieures liées à la période postcoloniale. La forme contemporaine du "modèle participatif" émerge dans un contexte de recherche d'une conception alternative aux orientations antérieures de développement rural. L'échec des approches et des pratiques de développement rural élaborées et mises en œuvre au cours des années 1960 et au début des années 1970 amène les décideurs à remettre en cause le privilège accordé jusque-là aux "grands projets", aux structures de vulgarisation jugées lourdes et aux politiques productivistes et technocratiques. Un accent particulier est accordé dorénavant aux "petits projets", au développement à la base, décentralisé et par auto-promotion.

La remise en cause des thèses centralistes n'épargne pas le secteur forestier dans la mesure où l'on admet que l'utilisation durable des ressources forestières n'incombe pas qu'à l'Etat. L'approche "réglementariste" a montré ses limites ; il n'y a pas de dispositif réglementaire qui n'ait pas été contourné (Karsenty & Maitre 1994). La conservation des ressources forestières au moyen de pratique qui visent à exclure les populations s'est révélée non efficace; ces pratiques, condamnées unanimement, sont accusées d'être à l'origine de beaucoup d'incompréhensions et de conflits liés aux sentiments de confiscation des ressources forestières par l'Etat.

En côte d'ivoire, deux études réalisées par Ibo (1992) et Goh (2002) soulignent également que l'approche coercitive et répressive antérieure est héritée de la colonisation française. Cette approche consistait pour les agents des eaux et forêts de l'Etat, de détruire toutes les

⁴ Jean-Claude NGUINGIRI, 1998 ; Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, Revue des initiatives existantes.

plantations clandestines, de pourchasser les contrevenants à l'interdiction de pénétrer dans ce domaine, et de les arrêter pour les passer en jugement assortis de sanctions d'emprisonnement et d'amendes. Les résultats de ces opérations agressives n'ont pas atteint les effets escomptés par laxisme, de sorte que les trafics de forêts et les stratégies d'occupations clandestines se sont intensifiés et diversifiés. L'échec des approches dites dirigistes par l'imposition d'une politique de conservation par la force résulte de la combinaison de plusieurs facteurs dont les plus importants à noter sont le caractère exogène de l'initiative de création des Aires Protégées et la valeur exceptionnelle des sites uniquement reconnus par les experts et l'ignorance de la donne culturelle caractérisée par « l'alliance communauté-nature » dans laquelle le milieu et les ressources naturelles sont protégés pour des raisons spécifiques (sanctuaires, totems, lieu de rencontre avec des divinités, etc, (Ibo, 1992 ; Goh, 2002)

Le "modèle participatif" va prendre une ampleur considérable au début de la décennie 1990 du fait d'une nouvelle perception des problèmes de développement. Celle-ci est caractérisée par la manifestation d'une prise de conscience généralisée des problèmes posés par le "développement humain", la démocratisation, la libéralisation économique, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la croissance démographique, la sécurité et la protection de la biosphère (Lazarev, 1993). La participation peut aider à créer une dynamique communautaire, en ce sens que si les individus ont une participation significative dans la prise de décision qui les concerne, ils seront plus enclins à accepter les changements au voisinage des seuils critiques de ressources. Cependant s'ils constatent que ces changements leur sont imposés de l'extérieur et surtout de manière illégitime, et qu'ils ne prennent pas en compte leurs réalités, alors les ressentiments augmentent et conduisent à la destruction sociale des acquis.⁵ Le "modèle participatif" est présenté comme l'approche qui peut faire émerger de nouvelles régulations s'appuyant sur des dynamiques de concertation, de co-décisions, de cogestion, etc. **La cogestion forestière** peut être définie selon Mé (1994) comme « l'ensemble des actions menées dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des ressources de la forêt avec la participation des populations riveraines et celles de l'intérieur de la forêt ». Les principaux acteurs sont d'une part, l'Etat à travers ses représentants administratifs et techniques et d'autre part, les populations rurales. Celles-ci se répartissent en plusieurs sous groupes, à savoir, les populations autochtones, allochtones et allogènes. Somme toute, on peut noter avec Goh (2005) que les approches participatives, dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières signifient que tous les acteurs concernées par les ressources autour ou dans le périmètre de conservation, concilient leurs intérêts pour prendre de façon collégiale des mesures nécessaires à la conservation à long terme de la dite ressource.

Un autre concept fait son apparition dans le lot des approches stratégiques de gestion durable des ressources forestières ; c'est celui de la certification forestière.

4.4. La certification forestière

De façon générale, la certification peut être définie comme un mécanisme permettant d'attester, après une vérification indépendante et neutre, qu'une production ou un service répond à une norme ou à un standard de qualité donnée. Ce mécanisme aboutit à la délivrance d'un « label » pour le produit. Le but de la certification est de fournir au consommateur des informations sur l'origine d'un produit pour leur permettre d'acheter en connaissance de cause. La certification joue ainsi le rôle de trait d'union entre les consommateurs disposés à payer davantage pour des produits de qualité (respectueux de l'environnement) et les producteurs qui s'engagent à améliorer leurs pratiques. Suite à la certification, il est fréquent,

⁵Kouamékan KOFFI, Gouvernance participative et modalités d'implication durable des populations rurales à la gestion forestière en Cote d'Ivoire, LAMETA, Université de Montpellier I

par la *traçabilité*, de vérifier la filière des produits pour qu'on puisse prouver qu'ils n'ont pas été mélangés avec les produits d'autres origines. La certification existe depuis longtemps sous la forme de l'« appellation d'origine contrôlée », notamment dans l'industrie vinicole en France. Elle s'applique désormais à différents domaines tels que l'agriculture biologique et les procédures d'expérimentation de laboratoire, mais n'est appliquée aux forêts que depuis 1989.⁶ En effet, initiée en 1989 par l'ONGI américaine Rainforest Alliance, la certification forestière a été progressivement promue comme norme de qualité visant à assurer les consommateurs occidentaux des bois et produits dérivés que ceux-ci proviennent de forêts aux systèmes de production et de gestion respectant les principes et critères de durabilité. Plus de cinquante systèmes de certification forestière sont actuellement diffusés à travers le monde.⁷ A ce jour, il existe plusieurs systèmes de *certification*⁸ opérationnels à travers le monde. On peut citer en citer quelques uns qui paraissent les plus utilisées:

4.5.1. Le Programme for Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Le PEFC, initialement dénommé Pan European Forest Certification, est devenu Programme for Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières). C'est une association non gouvernementale à but non lucratif, créée en 1999 à l'initiative des présidents de fédérations nationales de propriétaires forestiers de six pays européens (Allemagne, Autriche, Finlande, France, Norvège et Suède). Créé pour s'appliquer en Europe, le PEFC a élargi depuis 2001 son champ d'application au-delà de l'Europe (Canada, Etats-Unis). Le PEFC prône le principe de subsidiarité qui permet à chaque échelon géographique pertinent de définir et de préciser les règles de la gestion forestière durable en fonction des situations locales (www.pefc-france.org). Il inscrit la certification dans la démarche de normalisation ISO, en respectant ses règles de vérification et ses méthodes de contrôle.

4.5.2. L'International Organization for Standardization (ISO)

Ce sont dans la plupart des cas, les producteurs, certaines grandes entreprises clientes et des organismes gouvernementaux qui sont parties prenantes à l'approche ISO et l'ont utilisée dans de nombreux domaines d'activité. L'ISO, qui existe depuis 1947, se concentrait à l'origine sur les normes techniques se rapportant aux produits. Plus récemment, elle s'est tournée vers les processus de production, notamment les systèmes de gestion de la qualité/l'environnement. Son programme est essentiellement déterminé par les organismes gouvernementaux qui sont ses membres et par les industries. Pour l'OMC et les gouvernements, l'ISO représente l'instance compétente en matière d'élaboration de normes internationales, pouvant être traduites par la suite en législation nationale.

4.5.3. Le Forest Stewardship Council (FSC)

Il a été créé précisément pour faire face aux problèmes contemporains des forêts et notamment aux problèmes de l'environnement. Les premiers protagonistes étaient des ONG préoccupées, d'une part, par la faiblesse de la réglementation gouvernementale et les entreprises échappant à tout contrôle et, d'autre part, par l'impact écologique et social sur les forêts et les populations. Le programme du FSC a été influencé par le WWF, qui a détaché du personnel pour faciliter son établissement. De nombreuses ONG avaient essayé le boycottage,

⁶Alexis MAYET (2004), La certification forestière : enjeux et perspectives pour une gestion forestière durable dans le bassin du Congo, *Fondation universitaire luxembourgeoise (Communauté française de Belgique)*, Actes du colloque, "Développement durable – leçons apprises", Ouagadougou (Burkina-Faso)

⁷Charlotte Gisèle KOUNA ELOUNDOU, Moïse TSAYEM DEMAZE et Yamna DJELLOULI (2008), La certification forestière comme norme de gestion durable de forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale (*Manuscrit auteur, publié dans "L'après développement durable. Espaces, nature, culture et qualité, Ellipses (Ed.) (2008) 137-147"*)

⁸Alexis MAYET (2004), op.cit

préconisé des interdictions des bois tropicaux, mais ont fini par comprendre, grâce à leur interaction avec les revendeurs, que la discrimination positive pouvait être plus efficace. Tout en reconnaissant le pouvoir du marché, tous les membres du FSC n'acceptent pas les mêmes compromis en matière de normes forestières pour répondre aux besoins commerciaux des revendeurs. Selon ELOUNDOU *et al*, en 2005, tous systèmes confondus, environ 250 millions d'hectares de forêts sont certifiés (selon les données disponibles en septembre 2005). Cela représente un peu plus de 6 % de la surface forestière mondiale. Les forêts certifiées sont essentiellement des forêts activement gérées pour produire du bois ou d'autres produits forestiers (liège, noix...). La certification n'intéresse pas les forêts non-gérées et très marginalement les forêts gérées à d'autres fins que la production de produits forestiers, exception faite des forêts dédiées à l'accueil du public.⁹ Selon MAYET, contrairement aux continents européen et américain, la certification forestière demeure très faible en Afrique. Certains systèmes (FSC et ISO) y ont été mis en œuvre avant d'être ensuite abandonnés et/ou rejetés, tandis que d'autres systèmes comme le PEFC n'y sont pas appliqués.

Etant un instrument de marché visant la gestion durable des forêts, la certification ne peut être mise en application dans toutes les situations et les différents systèmes ne peuvent être transposables sans pouvoir les conceptualiser. Outre la demande pour les bois certifiés, il existe un certain nombre de préalables qui doivent être satisfaits, notamment un cadre légal et institutionnel favorable à la gestion forestière durable et une participation effective des acteurs concernés dans la définition des critères et normes de certification.

La certification forestière est perçue comme un outil potentiel qui peut promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique, et qui peut améliorer l'accès des bois d'œuvre et autres produits ligneux africains à des marchés sensibles aux problèmes environnementaux spécialement en Europe et en Amérique du Nord. Pour ce faire, il est important de recommander un système régional panafricain. Ce système régional prendrait en compte les conditions et les caractéristiques spécifiques de la gestion forestière dans les pays africains (petits producteurs, etc.). Plusieurs pays africains ont toujours des cadres institutionnels et législatifs faibles et le niveau actuel de la gestion forestière ne peut pas logiquement être comparé avec la gestion forestière dans d'autres parties du monde. Par conséquent, la seule solution réalisable pour la certification forestière dans cette région serait une approche par phase, étape par étape où les premiers progrès vers la gestion durable des forêts seraient reconnus. Cette approche pourrait définir des exigences spécifiques aussi bien pour l'élaboration des critères de certification que la mise en œuvre de la certification.

A partir de la présentation des différentes approches de gestion durable des ressources forestière, la transdisciplinarité représente une alternative de poids dans ce contexte précis.

5. La transdisciplinarité : Essai de conceptualisation

L'enjeu de la conceptualisation de la transdisciplinarité ici consiste à présenter une méthodologie qui serait une sorte de contribution aux nombreuses approches développées dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles. Mais qu'est ce que la transdisciplinarité¹⁰ ?

⁹ Anonyme (2005) : "Certification de la gestion durable des forêts : l'essentiel de l'actualité", in *Informations - forêt n°4-2005 fiche n° 718*

¹⁰ Alain Létourneau, (2008), « La transdisciplinarité considérée en général et en sciences de l'environnement », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 8 Numéro 2 | octobre 2008, mis en ligne le 08 janvier 2010, Consulté le 22 août 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/5253> ; DOI : 10.4000/vertigo.5253

Pour définir ce concept, nous nous appuyerons sur les analyses de deux auteurs principalement. Il s'agit de Havel cité par Houenou¹¹ (2003) et Alain Létourneau (2008). Pour ces auteurs, il convient d'éclairer les concepts suivants afin d'en faire la distinction : Monodisciplinarité ou unidisciplinarité, Multidisciplinarité, interdisciplinarité, pluridisciplinarité, transdisciplinarité. Tous ces concepts mettent en avant l'existence d'un ensemble sémique proche ou différente dans le but de réaliser ou d'exécuter une étude, un projet de recherche ou toute autre activité de réflexion scientifique. A cet effet :

- **la monodisciplinarité ou « unidisciplinarité »** est davantage le fait de la recherche fondamentale ou théorique. Celle-ci peut être conduite par un individu afin d'obtenir des résultats significatifs dans sa spécialité. Toutefois, elle ne peut être appliquée dans le cadre de la recherche environnementale. S'il est possible qu'un chercheur isolé peut travailler de façon à résoudre dans sa discipline un problème de recherche, on peut aussi admettre qu'un groupe de chercheurs peut en faire de même avec un certain degré de réussite du fait de complémentarité des compétences afin de réduire les insuffisances ;
- **la multidisciplinarité ou pluridisciplinaire** implique la collaboration entre chercheurs de plusieurs disciplines. Toutefois, cette collaboration ne nécessite pas théoriquement de concertation entre lesdites disciplines pour atteindre des objectifs de recherche. Chaque spécialiste peut tirer profit des connaissances des autres et les utiliser de façon isolée dans sa propre recherche ;
- **Quant à l'interdisciplinarité**, elle concerne une thématique qui se trouve à la frontière entre deux ou plusieurs disciplines ou en un point d'intersection entre deux ou plusieurs disciplines. Ceci suppose que le chercheur ait des connaissances dans les disciplines autres que la sienne.
- Selon Havel: **la recherche transdisciplinaire** est basée sur la collaboration entre plusieurs disciplines non seulement en termes de développement de protocoles de recherche, mais aussi en ce qui concerne les travaux de terrain et l'interprétation des résultats. Létourneau (2008), précise également que « la transdisciplinarité serait présente depuis le début et à tous les niveaux ..., comme ouverture et comme recherche face à un réel qui dépasse les théories et disciplines, comme ouverture et recherche aussi face aux contributions des autres disciplines.

Ainsi, la transdisciplinarité conduit à la fois à l'émergence de nouvelles théories, de nouvelles idées et des concepts originaux, en raison de la synergie qui anime les différentes disciplines impliquées dans un projet de recherche. Houenou (op cit) de préciser que, « même si les connaissances individuelles sont prises en compte, la gestion commune de toutes les informations disponibles pour une interprétation commune de la réalité de recherche en constitue la clé du succès. » Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) en a fait un pilier essentiel dans la mise en œuvre de sa proposition d'une approche novatrice en la matière, en l'occurrence l'ECOSANTE ou Approche Ecosystème et Santé humaine à travers des séries de recherches menées à travers le monde.

Particulièrement le projet Buyo réalisé par l'Université d'Abobo-Adjamé en Côte d'Ivoire en est une expérience de taille. Pour Houénou, la transdisciplinarité doit être appliquée à tous les niveaux ou stades de la recherche pour :

- Définir le thème de la recherche ;
- Les objectifs de recherche ;

¹¹Pascal HOUENOU : *La transdisciplinarité, communication dans le cadre de la présentation des acquis du Projet Buyo "Amélioration de la qualité de la santé humaine et celle des écosystèmes", université d'Abobo-Adjamé et CRDI (Inédit).*

- L'élaboration de la méthodologie, par exemple la définition de l'écosystème objet de l'étude et des protocoles de recherche
- L'élaboration du calendrier des activités
- L'interprétation des données.
- La définition des enjeux ou défis à relever
- La recherche de solutions viables

Ainsi, selon lui, la recherche transdisciplinaire comporte des avantages car il y a la nécessité de travailler ensemble et le devoir de s'asseoir à des intervalles de temps régulier. Enfin, le recours à la participation communautaire est primordial dans la recherche de solutions viables, tenant compte de leurs préoccupations, du savoir faire local en mettant en évidence des enjeux émergents difficiles à déceler autrement.

6. Transdisciplinarité et gestion durable des ressources forestière : quelle interaction ?

Comme évoqué plus haut dans l'analyse des différentes approches, l'Ecosanté pourrait apparaître comme l'une des alternatives de la gestion durable des ressources forestières. En effet, la prise en compte des aspirations des populations, la prise en compte du contexte socioculturel et la mise en synergie des acteurs scientifiques et des populations elles-mêmes, constituent un ensemble de facteurs favorables à une gestion concertée et durable/soutenable des ressources forestières. En d'autres termes, appliquer à la gestion durable des ressources naturelles, la transdisciplinarité permet, non seulement aux chercheurs de réfléchir sur une approche méthodologique dite virtuelle commune, tout en comblant ou s'enrichissant mutuellement des connaissances des uns et des autres. Ainsi, les biologistes, les botanistes, les écologistes, etc, peuvent être associés aux chercheurs en sciences sociales pour mieux appréhender les contextes socioculturels et économiques afin de mieux intégrer les questions de pesanteurs ou de contraintes sociales dans le processus de recherche en vue d'aboutir à une approche de stratégie de gestion durable des ressources forestières. A travers cette approche méthodologique, l'implication des populations dès le début du processus de gestion des ressources devient un élément indispensable. En l'espèce, les chercheurs peuvent réfléchir sur les différentes formes d'appréhension de façon transdisciplinaire de la gestion des ressources identifiées, en même temps que la population riveraine, associée au processus à l'aval de la recherche sur l'idée de gestion. A terme, il s'agit de parvenir à la conservation de la ressource forestière identifiée de façon participative et concertée au vu de son exploitation. Cette option aboutit à un accès équitable de tous les acteurs au processus décisionnel. En somme, l'approche écosystémique pourrait davantage garantir un bon mécanisme de participation publique et de concertation pour parvenir à une gestion durable des ressources forestières.

7. Conclusion

La gestion durable des ressources forestières semble bien être à la fois une préoccupation sociale et scientifique. Les diverses approches mettent en évidence sa complexité. Trouver la solution idoine, telle est l'équation qui est posée au chercheur. Chacun des approches proposées tentent d'apporter une réponse adéquate. Toute fois, il nous apparaît que, en convoquant particulièrement la transdisciplinarité, l'Approche écosystémique à la santé ou AES devient alors l'une des pistes novatrices non négligeables de réflexion en matière de gestion durable des ressources forestières.

Référence bibliographique

Alain Létourneau, (2008), « La transdisciplinarité considérée en général et en sciences de l'environnement », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 8 Numéro 2 | octobre 2008, mis en ligne le 08 janvier 2010, Consulté le 22 août 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/5253> ; DOI : 10.4000/vertigo.5253

Alexis MAYET (2004), La certification forestière : enjeux et perspectives pour une gestion forestière durable dans le bassin du Congo, *Fondation universitaire luxembourgeoise (Communauté française de Belgique)*, Actes du colloque, "Développement durable – leçons apprises", Ouagadougou (Burkina-Faso)

Anonyme (2005), "Certification de la gestion durable des forêts : l'essentiel de l'actualité", in Informations - forêt n°4-2005 fiche n° 718

Anonymme (1999), Déclaration de politique forestière de la république de Côte d'Ivoire.

Charlotte Gisèle KOUNA ELOUNDOU, Moïse TSAYEM DEMAZE et Yamna DJELLOULI (2008), La certification forestière comme norme de gestion durable de forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale (*Manuscrit auteur, publié dans "L'après développement durable. Espaces, nature, culture et qualité, Ellipses (Ed.) (2008) 137-147"*)

Jean-Claude NGUINGUIRI, (1998), Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, Revue des initiatives existantes.

Kouamékan KOFFI, Gouvernance participative et modalités d'implication durable des populations rurales à la gestion forestière en Cote d'Ivoire, LAMETA, Université de Montpellier1

Pascal HOUENOU (2003), La transdisciplinarité, communication dans le cadre de la présentation des acquis du Projet Buyo "Amélioration de la qualité de la santé humaine et celle des écosystèmes", université d'Abobo-Adjamé et CRDI. (*Inédit*).

Priscilla Gareau, (2005), « Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Volume 6 N°2, septembre 2005, VertigO, Vol 6 No 2 1, Consulté le 26 juillet 2011. URL : <http://vertigo.revues.org>